

# COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU 05 JUILLET 2022

## Etaients présents :

Jacques CARIOU - Corentin POGÉANT – Marie-Armelle GUELLEC - Anthony LE GALL - Jérôme LE GOFF – Nadine L'ALLES – David STRULLU - Jean-Jacques SAVINA - Guy KERLOC'H

## Etaients Absents et excusés :

Marthe BIGER ayant donné pouvoir à Marie-Armelle GUELLEC  
Patrice FAILLER ayant donné pouvoir à Corentin POGÉANT  
Catherine MONNIER ayant donné pouvoir à Nadine L'ALLES  
Johanna KERAVEC – Karen LEFEUVRE – Fabrice TREMEAU

Secrétaire de séance : Anthony LE GALL

---

## **Modification du règlement et des prix de vente du lotissement Park ar Steïr**

Vu la délibération du conseil municipal en date du 20 juin 2014, fixant à l'origine le prix de vente des terrains du lotissement Park ar Steïr à 46.50 euros TTC le m<sup>2</sup>,  
Vu la délibération du conseil municipal en date du 16 mai 2017, portant sur la révision du prix au m<sup>2</sup> du lotissement Park ar Steïr à 35.00 euros TTC le m<sup>2</sup>,  
Vu la délibération du conseil municipal en date du 12 novembre 2019, portant sur la modification du règlement initial du lotissement Park ar Steïr,

Le Conseil municipal décide à l'unanimité de reprendre le prix de vente à 35 euros TTC le m<sup>2</sup> pour les lots numéros 11, 12 et 13, et autorise Monsieur le Maire à engager toutes les démarches afférentes à leur vente.

## **Questions diverses**

Le Maire informe le conseil municipal que l'entreprise CEGELEC effectuera des travaux d'enfouissement Au lieu dit de « KERVOAT3.

**SEANCE LEVEE A 20 H 00**